



RECUEIL

DES

ACTES

ADMINISTRATIFS

ANNEE 2011 - NUMERO SPECIAL N° 29 DU 22 AVRIL 2011

DIRECTION DES POLITIQUES PUBLIQUES

**Arrêté préfectoral portant délégation de signature à Monsieur Jean-Marie THEPOT
Directeur Départemental de la Cohésion Sociale du Nord**

Par arrêté préfectoral en date du 22 avril 2011

Article 1^{er} - L'arrêté préfectoral du 23 juillet 2010 portant délégation de signature à Monsieur Jean-Marie THEPOT, inspecteur principal de la Jeunesse et des Sports, directeur départemental de la Cohésion Sociale du Nord, est complété comme suit :

« Délégation de signature est donnée à Monsieur Jean-Marie THEPOT, inspecteur principal de la Jeunesse et des Sports, directeur départemental de la Cohésion Sociale du Nord, pour les crédits du BOP 333 « Moyens mutualisés des administrations déconcentrées » - action N° 2 « loyers et charges immobilières des administrations déconcentrées »- et dans la limite de l'enveloppe qui lui est allouée, à l'effet :

- d'engager juridiquement la dépense en liaison avec son service support d'exécution financière, de porter à la connaissance de celui-ci le service fait ;
- de piloter les crédits de paiement en tenant compte notamment de la priorisation de ces derniers établie dans le cadre du pilotage du BOP. »

Article 2 - Les autres dispositions de l'arrêté préfectoral du 23 juillet 2010 portant délégation de signature à Monsieur Jean-Marie THEPOT, directeur départemental de la cohésion sociale du Nord, demeurent inchangées.

Article 3 - Monsieur Le secrétaire général de la préfecture du Nord, Monsieur le préfet délégué pour l'égalité des chances et Monsieur le directeur départemental de la cohésion sociale du Nord, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié aux intéressés, et publié au recueil des actes administratifs de la préfecture du Nord.

**Arrêté modifiant l'arrêté préfectoral du 20 juillet 2010 portant délégation de signature à Monsieur Daniel LENOIR
Directeur général de l'Agence Régionale de Santé Nord - Pas-de-Calais**

Par arrêté préfectoral en date du 22 avril 2011

Article 1^{er}: L'article 2 de l'arrêté préfectoral du 20 juillet 2010 portant délégation de signature à Monsieur Daniel LENOIR, directeur général de l'agence régionale de santé du Nord/Pas-de-Calais, est modifié comme suit :

« Article 2 : En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Daniel LENOIR, délégation de signature est donnée à Monsieur Pascal FORCIOLI, en qualité de directeur général adjoint chargé de la santé publique, et sous le contrôle et la responsabilité de celui-ci, à Madame le Docteur Carole BEN BRAHIM-BERTHELOT, en qualité de responsable du pôle Veille et Sécurité Sanitaire de l'ARS, et à Monsieur Alain GUILLARD, en qualité de responsable du département santé/environnement de l'ARS, à l'effet de signer les actes visés à l'article 1^{er}.

En cas d'absence ou d'empêchement des personnes susvisées, délégation est donnée :

- sous le contrôle et la responsabilité de Monsieur Alain GUILLARD, à Monsieur Max THEROUANNE, en qualité de responsable du pôle « qualité des eaux » de l'ARS, et son adjoint Monsieur Clément BASSI, à l'effet de signer les actes relevant des matières suivantes : eaux de consommation et eaux de baignade. La délégation est également consentie pour l'envoi aux maires des résultats d'analyse de qualité des eaux, à Monsieur Guillaume BINET, Madame Géraldine JACOB et Monsieur Claude AUDEGOND en qualité d'ingénieurs d'études sanitaires ;
- sous le contrôle et la responsabilité de Monsieur Alain GUILLARD, à Monsieur Pascal JEHANNIN, en qualité de responsable du pôle « habitat santé » de l'ARS, et à son adjoint Monsieur Anthony MONTAGNE, à l'effet de signer les actes relevant des matières suivantes : habitat insalubre, plomb/amiante. La délégation est également consentie sur ce point à Monsieur Dominique BUNEL (antenne ARS de Valenciennes) et Madame Anne SAVY-DRUESNES (antenne ARS de Lille) en qualité d'ingénieurs d'études sanitaires ;
- sous le contrôle et la responsabilité de Monsieur Pascal FORCIOLI, à Monsieur Gérard DELOBEL, en qualité de délégué départemental à la sécurité sanitaire du Nord par intérim, et à Monsieur Sébastien NGUGEN inspecteur des affaires sanitaires et sociales ou le cadre d'astreinte, à l'effet de signer les actes en matière d'hospitalisations sans consentement. »

Article 2 : Les autres dispositions de l'arrêté préfectoral du 20 juillet 2010 portant délégation de signature à Monsieur Daniel LENOIR, directeur général de l'agence régionale de santé du Nord/Pas-de-Calais demeurent inchangés.

Article 3 : Monsieur le secrétaire général de la préfecture du Nord et Monsieur le directeur général de l'agence régionale de santé du Nord Pas-de-Calais sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié aux intéressés et inséré au recueil des actes administratifs de la préfecture du Nord.

TABLE DES MATIERES

DIRECTION DES POLITIQUES PUBLIQUES

Arrêté préfectoral portant délégation de signature à Monsieur Jean-Marie THEPOT - Directeur Départemental de la Cohésion Sociale du Nord	1
Arrêté modifiant l'arrêté préfectoral du 20 juillet 2010 portant délégation de signature à Monsieur Daniel LENOIR Directeur général de l'Agence Régionale de Santé Nord - Pas-de-Calais	1

**Document confectionné par le Bureau des affaires départementales et du suivi de l'action de l'Etat (DiPP)
et édité par l'imprimerie de la préfecture du Nord**

Directeur de la publication : Monsieur Salvador PÉREZ, secrétaire général de la préfecture du Nord